



MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

UNIVERSITE DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE D'ORAN - MOHAMED BOUDIAF

FACULTE DE CHIMIE

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

DE LA CONSULTATION N° 02/FC/USTO 2021 PORTANT :
« Acquisition des produits chimiques, Verreries et équipements de laboratoire »

Faculté de Chimie USTO -MB-

NIF : 40802000310039

- Conformément aux dispositions de l'article 82 décret présidentiel 15-247 du 16/09/2015 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés public et des délégations de service public, la faculté de chimie de l'université USTO –MB- informe l'ensemble des soumissionnaires des résultats de la CONSULTATION N°02/FC/USTOMB/2021, relative à l'**Acquisition des produits chimiques , Verreries et équipements de laboratoire** ,qu'à l'issu du jugement des offres , la consultation est attribuée provisoirement par lot séparé (lot 1.2.3) aux soumissionnaires suivants :

Lot N°:	Intitulé des lots	Dénomination de l'entreprise	NIF	Evaluation technique				Evaluation financière	Critère d'attribution
				délai de livraison (10pts)	délai de garantie (10pts)	qualité (20pts)	Note T	Montant TTC	
1	Produits chimiques	WIN LAB	296431010745238	10 pts (60Jrs)	-	-	10 pts	976 537 .80	l'entreprise pré-qualifiée techniquement et ayant présenté l'offre la moins disant
2	Verreries	WIN LAB	296431010745238	10pts (60Jrs)	-	-	10 pts	732 355 .75	l'entreprise pré-qualifiée techniquement et ayant présenté l'offre la moins disant
3	Equipements de laboratoire	ELIAS LAB	197316010201451	6.67pts (90Jrs)	6.67pts (24 mois)	10 pts	23.34pts	1 735 020 .00	l'entreprise pré-qualifiée techniquement et ayant présenté l'offre la moins disant

Les candidats et les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs candidatures, offres technique et financière, à se rapprocher de ses services, au plus tard trois(3) jours à compter du premier jour l'affichage de l'attribution provisoire de la convention, pour leur communiquer ces résultats, par écrit.

Le soumissionnaire qui conteste l'attribution provisoire de la convention, dans le cadre de la consultation, peut introduire un recours, auprès de la commission compétente.

Le recours est introduit dans les dix(10) jours à compter du premier affichage de l'avis d'attribution provisoire de la convention, dans les établissements. Si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire un recours est prorogée au jour ouvrable suivant.

29 جوان 2021

Le doyen de la faculté
العميد
أستاذ: بن حمزة عبد الله
عميد كلية العلوم والتكنولوجيا
بالنيابة